



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/571
S/17415
22 août 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 35 de l'ordre du jour provisoire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 22 août 1985, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du communiqué publié le 22 août 1985 par le Gouvernement nicaraguayen au sujet de la situation en Afrique du Sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du présent communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

* A/40/150.

ANNEXE

Communiqué publié le 22 août 1985 par le Gouvernement nicaraguayen
au sujet de la situation en Afrique du Sud

Le Gouvernement et le peuple nicaraguayens condamnent la dernière vague de répressions et de crimes déchaînée par le gouvernement de Pretoria contre la population noire martyre sud-africaine pour mater la révolte populaire provoquée par l'imposition injustifiée de l'état d'urgence qui n'est qu'une manifestation de plus du système de l'apartheid.

Le régime d'apartheid, qui chaque jour s'enlise davantage dans sa situation désespérée de pouvoir décadent qui se heurte à la volonté et au courage d'un peuple digne, a provoqué une recrudescence de la violence qu'il a institutionnalisée dans le pays. Le régime devient de plus en plus violent et reste sourd, une fois de plus, aux appels à la justice qui s'élèvent dans le monde entier.

Ceux qui refusent l'application de sanctions politiques et économiques amplement justifiées portent leur part de responsabilité dans la persistance de l'apartheid. L'heure n'est plus aux paroles mais aux actes si l'on veut mettre un terme aux interminables souffrances des Sud-Africains.

Notre peuple, qui est également victime d'un terrorisme d'Etat, ne peut que se solidariser avec la résistance populaire et réaffirmer son appui total à l'African National Congress qui, dans les ultimes étapes de sa lutte, conduit fermement son peuple sur le chemin de la liberté et de la libération.
